



LIRE ET COMPRENDRE SON RELEVÉ DE NOTES

LICENCE et MASTERS

RAPPEL :

Une licence se prépare sur 3 ans compte 180 ECTS, soit 60 ECTS par année

Un master se prépare en 2 ans et compte (120 ECTS)

Les années comptent deux semestres (pair et impair) avec généralement 30 ECTS chacun.

Chaque semestre est composé d'unités d'enseignements (UE) avec 1 enseignement ou plusieurs.

En licence à l'issue de chaque semestre les étudiants sont évalués de manière différente pour les enseignements reçus :

Pour rappel : les calendriers sont disponibles sur le site SHS et tiennent lieu de convocation.

- Soit en Contrôle continu intégrale (évalués lors des séances de cours)
- Soit par des examens terminaux organisés lors des semaines officielles des examens (Calendrier voté en Conseil de Faculté chaque année et validé en CFVU)
- Soit un mixte des 2 , contrôle continu + examens terminaux

Pour connaître vos évaluations , vous devez consulter le livret pédagogique de votre formation

<https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/formation/les-livrets-pedagogiques.html>

LICENCE et MASTERS

Pour chaque semestre , 2 sessions d'examens sont prévues

- une 1 ère session et 1 deuxième session dite session 2 ou rattrapage

Seuls les étudiants ajournés (non admis) à la session 1 sont concernés par La session 2 (dite de rattrapage).

Cette session n'est pas obligatoire pour certaines formations de licences et masters.

Pour connaître les modalités de contrôle des connaissances et les formations concernées : voir lien ci dessous

<https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/formation/formations-shs.html>

A titre indicatif pour la faculté SHS .

Département d' **histoire**: **session 2 non obligatoire** pour les licences et **obligatoire pour les masters**

Département de **Géographie** : **session 2 non obligatoire** pour les licences et le master Géomatique, **obligatoire pour le master PGAE et MEEF Histoire Géographie**

Département de **Sociologie**: **session 2 non obligatoire** pour les licences et le master PSDT et **Obligatoire pour le master FOULE**

Département **Sciences de l'éducation** : **session 2 non obligatoire pour la licence 1- obligatoire pour les licences 2 et 3 et les masters**

PRESENTATION DU RELEVÉ DE NOTES

Le relevé de notes affiche au semestre une moyenne de 10/20 ou $>10/20$

L'étudiant est admis (ADM) au semestre - Il a donc validé son semestre.

Pas de possibilité de se présenter en session 2 (rattrapage)

Cette disposition est valable pour toutes les formations licences et masters

Le relevé de notes affiche au semestre une moyenne inférieure à 10/20 ,
 $<10/20$

L'étudiant est Ajourné (AJ) - Il n'a pas validé son semestre.

Rappel : une absence de note Justifiée ou non entraîne le non calcul au semestre et l'UE concernée

Il a la possibilité de se présenter en session 2 (rattrapage)

Cette disposition est valable que pour certaines formations , se référer à la maquette correspondant à sa formation disponible sur le site SHS

JE SUIS AJOURNE OU DEFAILLANT AU SEMESTRE

QUE DOIS JE FAIRE ?

1. J'identifie toutes les UE non acquises et affichant la mention AJ ou note <10)ou absence de note
2. J'identifie les enseignements non acquis et affichant la mention AJ, DEF ou note <10
3. Je vérifie si ma session 2 est obligatoire ou facultative

QUE DOIS JE FAIRE ?

2 cas :

- Je suis concerné par la session 2, **elle est obligatoire** , les notes <10 obtenues en session 1 ne seront pas reportées en session 2 et je **DOIS** me présenter si je veux valider mon semestre
- Je suis concerné par la session 2, **elle n'est pas obligatoire**, les notes <10 obtenues en session 1 seront reportées en session 2 et je ne suis pas obligé de me présenter à toutes les épreuves.

JE SUIS AJOURNE OU DEFAILLANT AU SEMESTRE

Ma session 2 est obligatoire

1. Je dois me présenter et composer à tous les enseignements non validés
 2. J'obtiens des notes <inférieures à la session 1, pas de report de la meilleure note entre la session 1 et 2
- Attention lorsque l'enseignement comporte 2 notes TD + CM en session 1 et que l'une des 2 notes est >10, pas de report en session 2, elles s'annulent même si elles sont supérieures à 10/20

JE SUIS AJOURNE OU DEFAILLANT AU SEMESTRE

Ma session 2 (dite de rattrapage) n'est pas obligatoire

1. Je me présente et compose à tous les enseignements non validés pour obtenir une meilleure note lorsque l'UE n'est pas validée → Je conserve la meilleure note des 2
2. Je décide de ne pas me présenter aux enseignements non validés mais j'ai une note → Je conserve la note de session 1 même si < à 10
3. Je n'ai pas de note en session 1 et ne me présente pas en session 2 → *Je serai Ajourné ou Défaillant*

COMMENT SAVOIR SI J'AI OBTENU MON ANNEE

EN LICENCE

- Chaque année d'études est indépendante

Les 2 semestres ne sont pas indépendants et se compensent pour obtenir votre année

À condition d'avoir une moyenne générale affichée pour chaque semestre

Exemple de notes obtenues pour une 1^{ère} session

Moyenne du S1 =12/20 et moyenne du Semestre 2 = 9/20

$12+9/2 = 10,5/20$ - Année Validée

La compensation peut se faire entre les sessions 1 et 2

Pour obtenir votre licence , vous devez valider 6 semestres

EN MASTER

- Chaque année d'études est indépendante

Pour les masters semestrialisés

Les 2 semestres sont indépendants et ne se compensent pas

Pour obtenir votre année : vous devez obtenir la moyenne 10/20 et plus chaque semestre

Pour les masters non semestrialisé ,

Pour obtenir votre année : vous devez obtenir la moyenne 10/20 à l'année.

EXEMPLES DE RELEVÉS DE NOTES AU SEMESTRE

EXEMPLE 1 – ADMIS AU SEMESTRE

RELEVÉ DE NOTES ET RESULTATS Page : 1 / 1
Année universitaire 2022/2023
Session 1

N° Etudiant / XXXXXX INE : XXXXXXXX
Née le : XXXXXXXX à : XXXXXXXX

inscrite en **SEMESTRE 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION** a obtenu les notes suivantes :

	Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session	Crédits
UE1-ENSEIGNEMENT	13.733/20		Admis	S1 2022/23	14
Construction des savoirs	13.333 /20			S1 2022/23	6
Construction des savoirs - CC	12 /20			S1 2022/23	
Construction des Savoirs - Terminal	14 /20			S1 2022/23	
Enseignements de spécialité	14 /20			S1 2022/23	8
Enseignement de spécialité - CC	13 /20			S1 2022/23	
Enseignement de spécialité - Terminal	15 /20			S1 2022/23	
UE2-OUVERTURE AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	12.648/20		Admis	S1 2022/23	8
Approches thématiques	12.35 /20			S1 2022/23	4
2 CM Découverte des SHS	12.945 /20			S1 2022/23	4
Histoire	13.54 /20			S1 2022/23	2
Sociologie	12.35 /20			S1 2022/23	2
UE3-OUTILS ET METHODES	14.085/20		Admis	S1 2022/23	8
Langue Vivante	14 /20			S1 2022/23	3
Anglais	14 /20			S1 2022/23	3
Méthodologie universitaire	12.78 /20			S1 2022/23	3
Recherche documentaire	18 /20			S1 2022/23	1
TICE	11.56 /20			S1 2022/23	1
FORMULE SPORT A CHOIX SAINT ETIENNE SEMESTRE IMPAIR	0.35 /20			S1 2022/23	
SEMESTRE 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION	13.78/20		Admis	S1 2022/23	30
Résultat d'admission Session 1	13.78/20		Admis		30

EXEMPLE 2 – AJOURNE AU SEMESTRE

Session 1

N° Etudiant : XXXXXX INE : 00000000
Née le : XXXXXX à : XXXXXXXX

inscrite en **SEMESTRE 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION** a obtenu les notes suivantes :

	Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session	Crédits
UE1-ENSEIGNEMENT	10.4/20		Admis	S1 2022/23	14
Construction des savoirs	6 /20			S1 2022/23	
Construction des savoirs - CC	12 /20			S1 2022/23	
Construction des Savoirs - Terminal	3 /20			S1 2022/23	
Enseignements de spécialité	13.333 /20			S1 2022/23	8
Enseignement de spécialité - CC	12 /20			S1 2022/23	
Enseignement de spécialité - Terminal	14 /20			S1 2022/23	
UE2-OUVERTURE AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	10/20		Admis	S1 2022/23	8
Approches thématiques	13 /20			S1 2022/23	4
2 CM Découverte des SHS	7 /20			S1 2022/23	
Histoire	1 /20			S1 2022/23	
Sociologie	13 /20			S1 2022/23	2
UE3-OUTILS ET METHODES	7.25 /20		Ajourné	S1 2022/23	
Langue Vivante	12 /20			S1 2022/23	3
Anglais	12 /20			S1 2022/23	3
Méthodologie universitaire	2 /20			S1 2022/23	
Recherche documentaire	12 /20			S1 2022/23	1
TICE	3 /20			S1 2022/23	
FORMULE SPORT A CHOIX SAINT ETIENNE SEMESTRE IMPAIR	0.35 /20			S1 2022/23	
SEMESTRE 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION	9.742 /20		Ajourné	S1 2022/23	
Résultat d'admission Session 1	9.742/20		Ajourné		

EXEMPLES DE RELEVES DE NOTES A L'ANNEE

EXEMPLE 1 – ADMIS A L'ANNEE AVEC 2 SEMESTRES ADMIS ET VALIDES

Université Jean Monnet - Saint-Etienne

5 décembre 2022

RELEVÉ DE NOTES ET RESULTATS Page : 1 / 1

Année universitaire 2021/2022

Session 1

N° Etudiant : XXXXXXXX INE : XXXXXXXXX
Née le : XXXXXXXX à : XXXXXXXXX

inscrite en **LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION 1A**

a obtenu les notes suivantes :

	Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session	Crédits
SEMESTRE 2 - L1 SCIENCES DE L' EDUCATION	14.243 /20		Admis	S1 2021/22	30
SEMESTRE 1 SHS	12.725 /20		Admis	S1 2021/22	30
LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION 1A	13.484/20		Admis	S1 2021/22	60
Résultat d'admission Session 1	13.484/20		Admis		60

EXEMPLE 2 – ADMIS A L'ANNEE AVEC 1 SEMESTRE ADMIS ET 1 SEMESTRE ADMIS PAR COMPENSATION

Université Jean Monnet - Saint-Etienne

2 décembre 2022

RELEVÉ DE NOTES ET RESULTATS Page : 1 / 1

Année universitaire 2021/2022

Session 2

N° Etudiant : 23000000
Née le : XXXXXXXX INE : XXXXXXXXXXXX
à : XXXXXXXXXXXX

inscrite en **LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION 1A**

a obtenu les notes suivantes :

	Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session	Crédits
SEMESTRE 2 - L1 SCIENCES DE L' EDUCATION	9.907 /20		Admis Comp.	S2 2021/22	30
SEMESTRE 1 SHS	10.445 /20		Admis	S2 2021/22	30
LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION 1A	10.176/20		Admis	S2 2021/22	60
Résultat d'admission Session 2	10.176/20		Admis		60

Un jury est composé d'un(e) président(e) et d'enseignant(es) chercheur(euses) nommés chaque année par arrêté du Président de l'Université.

Il délibère sur les 2 semestres impairs et pairs et au diplôme pour chaque session 1 et 2.

La composition des jurys est consultable sur le site SHS chaque année

Dates de jurys disponibles sur le calendrier universitaire SHS

A l'issue des examens des semestres impairs session 1, pour les licences et certaines formations de masters, les notes sont communiquées aux étudiants via leur espace personnel et sous réserve de délibération de jurys

A l'issue des jurys définitives, les relevés de notes sont disponibles en version dématérialisée et signée par le ou la Présidente de jury sur votre espace personnel (sauf pour cas exceptionnel)

Des attestations de réussite sont également envoyés par voie postale aux étudiants diplômés.

Les diplômes sont à retirer auprès du service accueil de la Faculté courant novembre/décembre auprès de :

Martine Civier : martine.civier@univ-st-etienne.fr

Hélène Guerdener : helene.guerdener@univ-st-etienne.fr

<https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/presentation/infos-etudiants-1/calendriers-shs/calendrier-shs-2022-2023.html>

J'ai validé mon année

Je peux m'inscrire en année supérieure lorsque la campagne d'inscription sera ouverte sans dette

Pas de conservation des notes inférieures 10/20.

Conservation des enseignements acquis

Les autorisations d'aménagement sont valables jusqu'à la diplomation

NB : Ce document est spécifique à la Faculté SHS , les dispositions peuvent être différentes à chaque composante

Je n'ai pas validé mon année

Le jury m'autorise un accès en année supérieure avec des dettes je procède à une double inscription : l'année en dette et l'année année N+1.cf RGE

Lors de ma année N+1 , je dois faire une demande d'équivalence via un formulaire disponible sur le site , ceci afin de m'assurer des enseignements que je dois repasser .

Lors des examens , je dois privilégier mon semestre en dette en session 1

Le jury ne m'autorise pas un accès en année supérieure , je redouble

Je dois faire une demande d'équivalence via un formulaire disponible sur le site , ceci afin de m'assurer des enseignements que je dois repasser

CONTACTS UTILES POUR LA LECTURE DE MON RELEVÉ DE NOTES

Scolarité Histoire

Aurore Roche

Aurore_roche@univ-st-etienne.fr

06 58 60 29 91/04 77 42 13 04

Scolarité Sociologie

Elodie Kettenring/Djamila Dris

elodie.kettenring@univ-st-etienne.fr

Djamila.dris@univ-st-etienne.fr

06 58 60 37 77/04 77 42 13 12

Scolarité Géographie

Léna Accetta /Dris Djamila

lena.accetta@univ-st-etienne.fr

djamila.dris@univ-st-etienne.fr

06 58 60 37 77/04 77 42 13 19

Scolarité Sciences de l'éducation

Nasim Hamou

Nasim.hamou@univ-st-etienne.fr

06 58 60 21 32 / 04 77 42 13 27